



MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS (arrivé à 17h52)

Date de convocation et d'affichage :
03/02/2023

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,

M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire

OBJET

Rachat de la maison
3 rue de la Crypte
à l'EPF

Pour mémoire M le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la vente de la maison du 3 rue de la Crypte l'EPF (Etablissement Public Foncier) s'en est porté acquéreur au nom de la commune.

Le 15/06/2021 la délibération n°2021/024 réglée les modalités de cet achat par une convention avec l'EPF.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le **15 février 2023** et publication du **15 février 2023**

A ce jour, et afin de pouvoir prétendre à des subventions sur la rénovation de cette maison, la commune doit en être propriétaire.

L'EPF selon les termes de la convention nous propose une revente au tarif de 53 000,00€ comprenant le prix d'achat, les émoluments du notaire, les assurances et la Taxe foncière.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

M le Maire propose donc le rachat de la maison du 3 rue de la crypte au tarif proposé par l'EPF.

Le secrétaire de séance

Jean-Jacques GIMENO

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tout document afférent.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023

Le Maire,

Eric CANCEL

Pour extrait conforme